

Province de Québec
District d'Arthabaska
MRC de l'Érable
Ville de Princeville

Séance régulière du conseil tenue ce **douzième jour de mai 2008**, au lieu et à l'heure ordinaire des sessions et à laquelle prennent part :

Madame Monique Carré
Monsieur Martin Sévigny
Me Serge Bizier
Monsieur Fernand Ruel
Monsieur André Bergeron
Monsieur Claude Côté

sous la présidence de Monsieur Gilles Fortier, maire, formant quorum. Le greffier, Mario Juare est également présent.

Après la prière d'usage, monsieur le maire souhaite la bienvenue à l'assistance.

08-05-131

Approbation des procès-verbaux

Chaque membre du conseil en ayant reçu copie au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, le greffier est dispensé d'en faire la lecture.

Sur une proposition le conseiller Me Serge Bizier, appuyée par le conseiller Martin Sévigny, il est unanimement résolu d'approuver les procès-verbaux du 14 avril et du 21 avril 2008.

ADOPTÉE

08-05-132

Ratification des chèques, des dépôts salaires et du temps supplémentaire

Sur une proposition du conseiller André Bergeron, appuyée par la conseillère Monique Carré, il est unanimement résolu de ratifier les dépôts salaires, le temps supplémentaire et les chèques fournisseurs suivants :

Fonds d'administration :

- En date du 16 avril 2008	
- nos 8CH000594 à 8CH000597	9 852.79 \$
- En date du 18 avril 2008	
- nos 8CH000598 à 8CH000600	10 745.39 \$
- En date du 21 avril 2008	
- no 8CH000601 à 8CH000609	3 184.61 \$
- En date du 18 avril 2008	
- no 8CH000599	annulé
- En date du 23 avril 2008	
- nos 8CH000610 à 8CH000613	9 040.81 \$
- En date du 29 avril 2008	
- nos 8CH000614 à 8CH000617	15 041.68 \$

- En date du 7 mai 2008
- no 8CH000618 4 074.96 \$

dépôts salaires des périodes 200815 à 200818
temps supplémentaire des périodes 200810 à 200818

ADOPTÉE

08-05-133

Approbation des comptes

Sur une proposition de le conseiller Claude Côté, appuyée par le conseiller Fernand Ruel, il est unanimement résolu d'approuver les comptes suivants et d'en autoriser le paiement :

Fonds administration :

- En date du 12 mai 2008
- nos 8CH000619 à 8CH000771 290 769.05 \$

ADOPTÉE

Dépôt des états comparatifs semestriels - La trésorière dépose les deux états comparatifs requis par l'article 105.4 de la Loi sur les cités et villes.

08-05-134

Emprunt temporaire – Règlement 2007-135

ATTENDU l'article 567, paragraphe 2°, de la Loi sur les cités et villes;

Sur une proposition du conseiller Martin Sévigny, appuyé par le conseiller André Bergeron, il est unanimement résolu de contracter un ou des emprunts temporaires jusqu'à un montant n'excédant pas 1 000 000 \$ pour payer les dépenses effectuées en vertu du règlement no 2007-135;

Cet emprunt temporaire sera contracté à la Caisse Desjardins de l'Érable selon les taux d'intérêts en vigueur et sera remboursable lors du financement permanent de ce règlement no 2007-135;

Il est également unanimement résolu que le maire et la trésorière soient et ils sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Princeville, le ou les documents relatifs à ces emprunts temporaires.

ADOPTÉE

08-05-135

Emprunt temporaire – Règlement 2008-145

ATTENDU l'article 567, paragraphe 2°, de la Loi sur les cités et villes;

Sur une proposition du conseiller Claude Côté, appuyé par la conseillère Monique Carré, il est unanimement résolu de contracter un ou des emprunts temporaires jusqu'à un montant n'excédant pas 1 000 000 \$ pour payer les dépenses effectuées en vertu du règlement no 2008-145;

Cet emprunt temporaire sera contracté à la Caisse Desjardins de l'Érable selon les taux d'intérêts en vigueur et sera remboursable lors du financement permanent de ce règlement no 2008-145;

Il est également unanimement résolu que le maire et la trésorière soient et ils sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Princeville, le ou les documents relatifs à ces emprunts temporaires.

ADOPTÉE

08-05-136

Allocation pour l'utilisation d'un véhicule automobile

Sur une proposition du conseiller Fernand Ruel, appuyée par le conseiller Me Serge Bizier, il est unanimement résolu de fixer à 0.45 \$ le kilomètre pour l'utilisation d'un véhicule automobile personnel d'un employé, fonctionnaire ou membre du conseil pour un déplacement dans l'exercice de ses fonctions pour le compte de la Ville de Princeville.

ADOPTÉE

08-05-137

Horaire estival des bureaux

Sur une proposition de la conseillère Monique Carré, appuyé par le conseiller Fernand Ruel, il est unanimement résolu que la Ville de Princeville autorise le changement des heures d'ouverture du bureau de la Ville de Princeville au cours de la période estivale à compter du 1^{er} juin jusqu'au 30 août 2008 selon l'horaire suivant :

du lundi au jeudi :	de 8 h à 12 h de 13h30 à 16h30
le vendredi :	de 8 h à 12h30

Est également autorisé le changement des heures d'ouverture des bureaux de l'administration des Loisirs pour la même période selon l'horaire suivant:

du lundi au jeudi :	de 8h30 à 11h30 de 12h30 à 16h30
le vendredi :	de 8h30 à 12h30

QU'un avis public soit diffusé pour informer la population des changements apportés à l'ouverture des heures de bureau de la Ville de Princeville durant la période estivale.

ADOPTÉE

08-05-138

Engagement d'un étudiant – Programme Emploi d'Été – Service incendie

ATTENDU QUE le service incendie désire se prévaloir des services d'un étudiant pour la saison estivale dans le cadre du Programme Emploi d'Été du Gouvernement fédéral;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Claude Côté, appuyé par le conseiller Me Serge Bizier, il est unanimement résolu que le conseil autorise l'embauche de Monsieur Shayne Sévigny, étudiant, pour effectuer du travail en prévention incendie;

QUE Shayne Sévigny soit engagé du 20 mai au 19 juillet 2008 selon l'horaire régulier du service soit 35 heures par semaine au salaire horaire de 10.00 \$.

ADOPTÉE

08-05-139

Engagement d'un étudiant – Règlements municipaux et urbanisme

Sur une proposition du conseiller Martin Sévigny, appuyée par le conseiller André Bergeron, il est unanimement résolu de procéder à l'embauche de Monsieur Yany Vigneault afin d'effectuer des travaux au service d'urbanisme et à titre d'inspecteur pour l'application des règlements no 10-02 concernant l'utilisation extérieure de l'eau, no 10-03 concernant la circulation et le stationnement et no 10-06 concernant les animaux, pour la période estivale, à raison d'un maximum de 40 heures par semaine, au salaire horaire de 12.00 \$;

Il est également résolu que Monsieur Yany Vigneault soit autorisé à délivrer un constat d'infraction à toute personne contrevenant aux dispositions des règlements susmentionnés.

ADOPTÉE

08-05-140

Engagement d'une employée de restaurant

Sur une proposition du conseiller Fernand Ruel, appuyée par la conseillère Monique Carré, il est unanimement résolu que la Ville de Princeville autorise l'embauche de Madame Sonia Ruel comme employé au restaurant du Centre Sportif en date du 27 avril 2008 et qu'elle soit engagée selon les conditions d'embauche prévues à la convention collective actuelle.

ADOPTÉE

08-05-141

Salaire des brigadiers

Sur une proposition du conseiller Me Serge Bizier, appuyée par le conseiller Martin Sévigny, il est unanimement résolu que chacun des brigadiers et/ou brigadières scolaires soit rémunéré sur une base de 3hrs par jour de présence scolaire au taux horaire du salaire minimum.

ADOPTÉE

08-05-142

Mandat à l'UMQ pour l'achat de sel de déglacage des chaussées

ATTENDU QUE les articles 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes* et 14.7.1 du *Code municipal* permettent à une municipalité de conclure avec l'Union des municipalités du Québec une entente ayant pour but l'achat de matériel;

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec de préparer, en son nom et au nom de plusieurs municipalités intéressées, un document d'appel d'offres pour un achat regroupé de chlorure de sodium;

ATTENDU QUE la proposition de l'Union des municipalités est renouvelée annuellement sur une base volontaire;

ATTENDU QUE la Municipalité désire participer à cet achat regroupé pour se procurer le chlorure de sodium dans les quantités nécessaires pour ses activités;

Sur une proposition de la conseillère Monique Carré, appuyée par le conseiller Fernand Ruel et résolu :

QUE la Municipalité confie, à l'Union des municipalités du Québec, le mandat de préparer, sur une base annuelle, en son nom et celui des autres munici-

palités intéressées, un document d'appel d'offres pour adjuger un contrat d'achat regroupé du chlorure de sodium nécessaire aux activités de la Municipalité;

- QUE la Municipalité confie ce mandat à l'Union des municipalités du Québec, pour les cinq (5) prochaines années, du 1^{er} mai 2008 au 30 avril 2013;
- QUE si l'UMQ adjuge un contrat, la Municipalité s'engage à respecter les termes de ce contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat est adjugé;
- QUE pour permettre à l'UMQ de préparer son document d'appels d'offres, la Municipalité s'engage à fournir à l'UMQ les quantités de chlorure de sodium dont elle aura besoin annuellement en remplissant la fiche d'information et le cahier des charges que lui transmettra annuellement et en retournant ces documents à la date fixée chaque année;
- QUE pour se retirer du programme d'achat regroupé de chlorure de sodium, la Municipalité devra faire parvenir une résolution de son Conseil à cet effet 30 jours avant le dépôt de l'appel d'offres;
- QUE la Municipalité reconnaît que l'Union des municipalités du Québec recevra, directement de l'adjudicataire, à titre de frais de gestion, un pourcentage du montant facturé avant taxes à chacune des municipalités participantes; ledit taux est fixé annuellement et est inscrit dans le cahier des charges lors de l'appel d'offres public;
- QU' un exemplaire de la présente résolution soit transmis à l'Union des municipalités du Québec.

ADOPTÉE

Intention du conseil sur le renouvellement du contrat de déneigement avec le Ministère des Transports – à l'étude.

08-05-143

Avis de motion – Règlement modifiant le règlement no 96-303 relatif à la circulation des véhicules lourds

Avis de motion est donné par le conseiller André Bergeron à l'effet qu'il sera présenté lors d'une séance subséquente, soit régulière, spéciale ou ajournée, un règlement modifiant le règlement no 96-303 relatif à la circulation des véhicules lourds afin d'inclure l'interdiction de circuler sur le rang III.

08-05-144

Remboursement d'électricité du kiosque postal au Domaine Paquet

ATTENDU QUE ce conseil municipal désire respecter l'entente de services établie pour la fourniture d'électricité des kiosques postaux situés au Domaine Paquet;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller André Bergeron, appuyé par le conseiller Claude Côté, il est unanimement résolu d'entériner l'entente de fourniture d'électricité pour l'éclairage des kiosques postaux situés au Domaine Paquet au montant de 330 \$ selon la facture présentée par Madame Maryse Leblanc et/ou Éric Béliveau et de 125 \$ selon la facture présentée par Monsieur Gaétan Simard pour l'année 2008.

ADOPTÉE

08-05-145

Contrat d'entretien ménager du 1^{er} juin au 31 décembre 2008 – Hôtel de Ville et Bibliothèque

ATTENDU QUE le contractant du ménage de l'Hôtel de Ville et de la Bibliothèque municipale « Madeleine-Bélanger » est dans l'impossibilité de poursuivre le travail demandé pour cause de maladie;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Fernand Ruel, appuyé par le conseiller Martin Sévégné, il est unanimement résolu d'annuler le contrat d'entretien ménager signé avec M. Claude Fortier à compter du 1^{er} mai 2008.

QUE la Ville de Princeville octroie le contrat d'entretien des édifices municipaux soit l'Hôtel de Ville et la Bibliothèque municipale « Madeleine-Bélanger » à la Firme de nettoyage Lavotech (Sébastien Lambert) de Princeville d'un montant de 24, 849.00 \$ taxes incluses, à compter du 1^{er} juin 2008 jusqu'au 31 décembre 2008.

ADOPTÉE

08-05-146

Rejet des soumissions pour le projet de changement d'équipement de mesures de débit

ATTENDU QU'un appel d'offres pour l'installation d'équipement de mesures de débit au poste de pompage d'eaux usées avait été fait en août 2007;

ATTENDU QUE les résultats dépassaient de beaucoup les estimations;

ATTENDU QUE le conseil n'a pas l'intention d'y donner suite;

Sur une proposition du conseiller Me Serge Bizier, appuyée par le conseiller Martin Sévégné, il est unanimement résolu de rejeter toutes les soumissions reçues et de ne pas accorder de contrat relativement à ce projet.

ADOPTÉE

08-05-147

Demande d'appui au projet de planification des activités de reboisement sur les rives de cours d'eau

ATTENDU QUE le Groupe de Concertation du Bassin de la Rivière Bécancour a déposé un projet de demande d'aide financière à la Conférence Régionale des Élus Centre-du-Québec;

ATTENDU QUE cette demande concerne une partie du territoire de la Ville de Princeville;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Claude Côté, appuyé par le conseiller Fernand Ruel, il est unanimement résolu que ce conseil appuie le projet de la demande d'aide financière présentée à la Conférence Régionale des Élus du Centre-du-Québec par le Groupe de Concertation du Bassin de la Rivière Bécancour pour effectuer des travaux de reboisement sur le bord des rives dégradées des cours du bassin concerné.

ADOPTÉE

08-05-148

Assemblée générale – GROBEC

ATTENDU QUE le Groupe de Concertation du Bassin de la Rivière Bécancour tiendra son assemblée générale le 22 mai 2008 au Manoir du Lac William;

ATTENDU QUE la Ville de Princeville doit déléguer un représentant pour avoir le droit de vote lors de la réunion générale;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Fernand Ruel, appuyé par le conseiller Me Serge Bizier, il est unanimement résolu que ce conseil autorise un représentant de la Ville de Princeville à participer à l'assemblée générale annuelle du Groupe de Concertation du Bassin de la Rivière Bécancour qui aura lieu au Manoir du Lac William et à y voter pour et au nom de la Ville de Princeville.

ADOPTÉE

08-05-149

Subvention au Partage St-Eusèbe

Sur la proposition de la conseillère Monique Carré, appuyée par le conseiller Claude Côté, il est unanimement résolu que le conseil autorise l'attribution d'une somme de 7 500 \$ à l'organisme Partage St-Eusèbe de Princeville afin qu'elle apporte un peu de soutien alimentaire et économique aux familles dans le besoin de Princeville.

ADOPTÉE

08-05-150

Dérogation mineure – Monsieur Normand Girouard

ATTENDU QU'un permis de rénovation avait été émis par la municipalité en 2001 et portant le numéro 2001-00274 ;

ATTENDU QUE ces travaux concernaient l'installation de 3 fenêtres en saillie dont une à l'arrière ;

ATTENDU QUE cette fenêtre en saillie cause un empiètement supplémentaire dans la marge arrière ;

ATTENDU l'avis favorable du comité consultatif d'urbanisme ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller André Bergeron, appuyé par le conseiller Martin Sévégné, il est unanimement résolu que le conseil accepte pour la propriété située au 160, boulevard Baril Ouest, la demande de dérogation mineure présentée par Monsieur Normand Girouard afin de régulariser l'implantation de cette construction en permettant d'avoir une marge arrière de 1,65 m au lieu de 6 mètres, ce qui représente une dérogation de 4,35 mètres pour la marge arrière p/r à la réglementation en vigueur. Cependant, ce bâtiment bénéficiait d'un droit acquis pour une marge arrière de 1,90 mètres.

ADOPTÉE

08-05-151

Dérogation mineure – Madame Jean-Philippe Dubuc

ATTENDU QU'un permis de construction avait été émis par la municipalité en 1976;

ATTENDU QUE cette construction est existante depuis 32 ans;

ATTENDU l'avis favorable du comité consultatif d'urbanisme ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Monique Carré, appuyé par le conseiller Me Serge Bizier, il est unanimement résolu que le conseil accepte pour la propriété située au 186, rue Rivard, la demande de dérogation mineure présentée par Madame Jean-Philippe Dubuc afin de régulariser l'implantation de cette construction en permettant d'avoir une marge latérale de 1,45 m au lieu de 2 mètres, ce qui représente une dérogation de 0,55 mètres pour la marge latérale p/r à la réglementation en vigueur.

ADOPTÉE

08-05-152

Dérogation mineure – Monsieur Normand Labrie

ATTENDU QU'un bâtiment accessoire est nécessaire pour l'utilité et le fonctionnement du camping Plage des Sables;

ATTENDU QU'il est préférable que la localisation du bâtiment soit agencée avec l'aménagement des lieux ainsi que de pouvoir conserver les arbres;

ATTENDU l'avis favorable du comité consultatif d'urbanisme ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Fernand Ruel, appuyé par la conseillère Monique Carré, il est unanimement résolu que le conseil accepte pour la propriété située au 1444, route 116 Ouest, la demande de dérogation mineure présentée par Monsieur Normand Labrie afin de permettre la construction d'un bâtiment accessoire avec une marge latérale égale à zéro au lieu de 2,00 mètres, ce qui représente une dérogation de 2,00 mètres p/r à la réglementation en vigueur.

ADOPTÉE

08-05-153

Dérogation mineure – Monsieur Pierre Boissonneault

ATTENDU QUE le triangle de visibilité n'est pas affecté par cette construction;

ATTENDU QU'il y a un besoin d'espace pour du rangement ;

ATTENDU QUE les accessoires existants sur le terrain ne permettent pas de placer le bâtiment à un autre endroit et qu'une haie de cèdre est existante sur la limite de propriété ;

ATTENDU l'avis favorable du comité consultatif d'urbanisme ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Claude Côté, appuyé par le conseiller Me Serge Bizier, il est unanimement résolu que le conseil accepte pour la propriété située au 121, rue St-Jean-Baptiste Nord, la demande de dérogation mineure présentée par Monsieur Pierre Boissonneault afin de permettre la construction d'une remise avec une marge avant de 2,5 mètres au lieu de 7,5 mètres le long de la rue Leclerc ce qui représente une dérogation de 5,00 mètres p/r à la réglementation en vigueur.

ADOPTÉE

08-05-154

Vente de terrains résidentiels – 190 rue Fréchette

Sur une proposition du conseiller Fernand Ruel, appuyée par la conseillère Monique Carré, il est unanimement résolu que la Ville de Princeville cède Karoline

Lavoie et Serge Campeau ou à tout autre acheteur de bonne foi le lot 247-1-171 (190 rue Fréchette) pour le prix de 15 877.40 \$ avant les taxes applicables;

Le maire et le greffier sont autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Princeville l'acte notarié à intervenir.

ADOPTÉE

08-05-155

Prolongement d'une ligne électrique privée le long du rang 7

ATTENDU QUE le réseau électrique d'Hydro-Québec ne dessert pas la propriété de Monsieur Denis Rivard située dans le 7^e rang est ;

ATTENDU QUE ce propriétaire débute l'exploitation d'une érablière et qu'il désire utiliser l'électricité au lieu d'une génératrice ;

ATTENDU QUE Monsieur Denis Rivard est prêt à défrayer les coûts rattachés à la construction d'une ligne électrique privée ;

ATTENDU QUE l'emprise du chemin public est identifiée par l'arpenteur de la Ville pour permettre l'implantation de cette ligne électrique privée ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Fernand Ruel, appuyé par le conseiller André Bergeron, il est unanimement résolu que le conseil autorise Monsieur Denis Rivard à construire ou faire construire entièrement à ses frais une ligne électrique privée au bout du réseau existant d'Hydro-Québec dans l'emprise du chemin public du 7^e rang Est pour desservir son érablière.

ADOPTÉE

08-05-156

Adjudication de contrat pour l'aménagement d'un parc multisports

ATTENDU QUE la Ville de Princeville désire adjuger le contrat d'aménagement du parc multisports au plus bas soumissionnaire conforme;

ATTENDU QUE suite à certains dépassements budgétaires, la Ville de Princeville désire réaliser le projet d'aménagement d'un parc multisports sur le territoire en y apportant certaines modifications;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Claude Côté, appuyé par le conseiller Martin Sévigny, il est unanimement résolu que ce conseil accorde le contrat d'aménagement d'un parc multisports à l'Entreprise Terco Plus inc. au montant total de 1 266 115.29 \$ taxes non incluses, pour effectuer la réalisation du parc multisports tel que soumis dans l'option B révisée du devis.

QUE le présent projet sera financé d'un part, par une aide financière du gouvernement provincial et d'autre part, par le règlement d'emprunt numéro 2008-145 dûment approuvé par le ministère des Affaires municipales.

QUE ce conseil autorise le maire et le greffier à signer le contrat d'aménagement du parc multisports de la Ville de Princeville.

ADOPTÉE

08-05-157

Remplacement d'une conduite de saumure au Centre sportif Paul-de-la-Sablonnière

ATTENDU QUE des travaux de réparation d'une conduite de saumure s'impose au Centre sportif Paul de la Sablonnière;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Fernand Ruel, appuyé par la conseillère Monique Carré, il est unanimement résolu que la Ville de Princeville autorise les travaux de réparation d'une conduite de saumure d'un montant 10 295.00 \$ taxes non incluses à être exécutés par Multi-Services M.G.M. inc., financés à même les revenus de location de glace supplémentaires.

ADOPTÉE

08-05-158

Avis de motion – Règlement modifiant le règlement no 2003-65 concernant la tarification des services de Loisirs

Avis de motion est donné par la conseiller Claude Côté à l'effet qu'il sera présenté lors d'une séance subséquente, soit régulière, spéciale ou ajournée, un règlement modifiant le règlement no 2003-65 concernant la tarification des services de Loisirs afin de modifier les tarifs d'inscriptions au camp de jour.

08-05-159

Assemblée générale du Réseau Biblio – Délégation du représentant du conseil et de la coordonnatrice de la bibliothèque Madeleine-Bélanger

ATTENDU QUE la Ville de Princeville désire nommer ses représentants qui assisteront à l'assemblée générale du Réseau Biblio du Centre-du-Québec, de Lanaudière et de la Mauricie;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Fernand Ruel, appuyé par le conseiller Claude Côté, il est unanimement résolu que ce conseil délègue le conseiller Me Serge Bizier comme représentant du conseil de la Ville de Princeville et Madame Madeleine Beaudoin, comme coordonnatrice de la Bibliothèque Madeleine-Bélanger pour représenter le conseil à l'assemblée générale du Réseau Biblio du Centre-du-Québec, de Lanaudière et de la Mauricie qui aura lieu le 6 juin 2008 au Club de Golf Les Vieilles Forges à Trois-Rivières.

ADOPTÉE

08-05-160

Deuxième versement au Centre Aquatique Régionale de l'Érable

ATTENDU la demande d'aide financière présentée par le Centre Aquatique de l'Érable;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller André Bergeron, appuyé par le conseiller Me Serge Bizier, il est unanimement résolu que ce conseil accepte de verser le deuxième versement de l'aide financière consentie par la Ville de Princeville au Centre Aquatique de l'Érable d'un montant de 36 550.00\$.

QUE la présente aide financière soit versée conditionnellement à la présentation des états financiers de l'organisme.

ADOPTÉE

08-05-161

Festival du Cheval

ATTENDU la demande d'aide financière présentée par le Festival du Cheval de Princeville;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Monique Carré, appuyé par le conseiller André Bergeron, il est unanimement résolu que ce conseil autorise le deuxième versement de l'aide financière 2008 consentie par la Ville de Princeville au Festival du Cheval d'un montant de 10 000 \$.

ADOPTÉE

08-05-162

Magasin COOP – Plessisville

ATTENDU l'invitation transmise par l'organisation du Magasin COOP de Plessisville pour assister à la 3^{ème} Edition du Tournoi de golf;

ATTENDU QUE ce tournoi a pour but d'amasser des fonds pour les Clubs sportifs de la région;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Martin Sévigny, appuyé par la conseillère Monique Carré, il est unanimement résolu que ce conseil autorise la participation de la Ville de Princeville à la 3^{ème} Edition du Tournoi de golf du Magasin COOP de Plessisville en défrayant un montant de 400 \$ pour participer au souper et au golf de cet évènement.

ADOPTÉE

Fondation Hôtel-Dieu d'Arthabaska – lettre de remerciements.

08-05-163

Fondation du CLSC-CHSLD de l'Érable

Sur une proposition du conseiller Me Serge Bizier, appuyée par le conseiller Fernand Ruel, il est unanimement résolu que la Ville de Princeville participe au tournoi de golf au profit de la Fondation du CLSC-CHSLD de l'Érable avec l'achat d'un foursome au coût de 300 \$.

ADOPTÉE

08-05-164

Randonnée Reno Sport Plein Air

Sur une proposition du conseiller Claude Côté, appuyé par la conseillère Monique Carré, il est unanimement résolu d'accorder un montant de 250 \$ au Parc linéaire des Bois-Francis pour l'organisation de la Randonnée Reno Sport Plein Air 2008.

ADOPTÉE

08-05-165

École Ste-Marie – Demande de civisme

Sur une proposition du conseiller Fernand Ruel, appuyée par le conseiller Martin Sévigny, il est unanimement résolu d'accorder à l'organisation de l'École Sainte-Marie de Princeville, une bourse d'excellence de 250 \$ qui sera remise à des élèves du niveau secondaire, pour son comportement exemplaire et son savoir-vivre.

ADOPTÉE

08-05-166

Fonds Espoir Leucémie

Sur une proposition du conseiller Me Serge Bizier, appuyée par le conseiller Claude Côté, il est unanimement résolu de contribuer financièrement à la campagne de financement 2008 du Fonds Espoir Leucémie pour un montant de 100 \$.

ADOPTÉE

Régie des alcools, des courses et des jeux – Resto-Bar-Tur-Lu – Demande de permis d'alcool pour terrasse - Classé.

08-05-167

Fondation québécoise du Cancer

ATTENDU la demande d'aide financière présentée par la Fondation québécoise du Cancer;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller André Bergeron, appuyé par le conseiller Fernand Ruel, il est unanimement résolu d'octroyer à la Fondation québécoise du Cancer, un montant de 250 \$, pour la campagne de financement 2008.

ADOPTÉE

Le Conseiller Claude Côté lance l'invitation pour le Festival du Cheval du 6 au 8 juin prochain – Classé.

Période de questions

Tel que prévu au deuxième alinéa de l'article 322 de la Loi sur les cités et villes, le Maire invite les personnes présentes à poser des questions orales aux membres du conseil.

08-05-168

Levée de la séance

Sur la proposition de la conseillère Monique Carré, appuyée par le conseiller Claude Côté, il est unanimement résolu que la séance soit close.

ADOPTÉE

Mario Juare, greffier

Gilles Fortier, maire

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je soussigné certifie par la présente que les crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses décrites par le conseil de cette assemblée de la susdite municipalité

Louise Bergeron, trésorière

